

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 juillet 2023

Original : français

Lettre datée du 19 juillet 2023, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République centrafricaine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint la lettre (en français et en anglais), du 18 juillet 2023 par laquelle la Ministre des affaires étrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'étranger réitère la demande constante du Gouvernement d'une levée totale de l'embargo sur les armes en République centrafricaine.

Je vous prie de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de la publier en tant que document du Conseil.

Le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la République centrafricaine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
Marius Aristide Hoja **Nzessioue**



MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
DE LA FRANCOPHONIE ET DES
CENTRAFRICAINS DE L'ETRANGER



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité – Travail

Le MINISTRE

Bangui, le 18 JUL. 2023

Madame la Présidente du Conseil de Sécurité,

Par la présente lettre, je voudrais une nouvelle fois partager avec vous la position du Gouvernement centrafricain concernant la sanction arbitraire qui continue de peser sur mon pays, la République centrafricaine.

Le Gouvernement centrafricain voudrait, en premier lieu, réaffirmer sa demande de la levée totale de l'embargo sur les armes.
Nous réaffirmons que cet embargo constitue un frein aux efforts menés par le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires multilatéraux et bilatéraux.

Cet embargo est une sanction inique sur les forces gouvernementales et sans effet sur la cause de la crise centrafricaine que sont les groupes armés.
Une sanction qui laisse à la merci de ses bourreaux tout un peuple.
Une sanction qui à la lecture de la proposition de la Résolution en cours de discussion constitue un réel affront au peuple centrafricain.

Ainsi nous appelons les pays membres du Conseil de Sécurité, soucieux du respect à la dignité de tout être humain et épris de paix et d'équité de soutenir la position de la République Centrafricaine et solliciter la revue du texte proposé par le porte-plume.

En effet, tout d'abord, comme déjà déploré, le texte n'a pas fait l'objet de consultation avec la partie centrafricaine.

De plus, le texte tel que rédigé révèle une volonté de conserver la République Centrafricaine sous-tutelle sans réel volonté de s'attaquer à la cause réelle de la crise centrafricaine que sont les groupes armés et sans prendre en compte les progrès réalisés et reconnus par le Conseil de Sécurité lors de l'examen du dernier rapport du Secrétaire Général des Nations Unies le 20 Juin 2023.

SEM. Ambassadeur Barbara WOODWARD

Ambassadeur, Représentante du Royaume-Uni
auprès des Nations Unies
Présidente du Conseil de Sécurité pour le mois de juillet
- NEW YORK -

1

De ce fait, le texte constitue une véritable régression pour la République Centrafricaine et est en totale incohérence avec le rapport qui décrit des avancées significatives obtenues par le gouvernement avec l'appui de la MINUSCA et des partenaires bilatéraux.

Les progrès réalisés dans les domaines du Désarmement Démobilisation Réintégration et Rapatriement (**DDRR**), du Processus Politique pour la Paix, de la lutte contre les violations des Droits humains avec une baisse remarquée et notée dans le rapport, sans oublier les autres Benchmarks tels que le stockage et marquage des armes dans le cadre de la gestion du trafic illicite d'armes mené par la Commission Nationale de Lutte contre les Armes légères et de petits Calibres.

Tous les efforts, présentés en juin dernier, semblent soudainement oubliés, de même que les défis auxquels les Forces de Sécurité centrafricaine doivent faire face. Notamment, les défis transfrontaliers aggravés par la situation au Soudan, ajoutant davantage de complexité à une insécurité existante et exploitée par les groupes armés aux frontières avec la République du Tchad et la République du Sud-Soudan.

Madame la Présidente du Conseil de Sécurité,

Dans un contexte sous-régional sous tension, maintenir un embargo sur les forces régulières centrafricaines à travers un régime de notification est une réelle aberration car cela constitue un réel handicap à la Réforme du Secteur de la Sécurité et le maintien de l'humiliation infligée au peuple centrafricain du fait d'une armée diminuée dans sa capacité à répondre à sa mission régaliennne de protection de la population et de l'intégrité du territoire.

Comme indiqué lors de ma prise de parole le 20 Juin dernier, aucun de vos pays ne peut accepter de subir le sort appliqué à la République Centrafricaine. Un pays agressé mais toutefois marginalisé en faveur de ses bourreaux et cela pour des raisons d'enjeux stratégiques.

Il est également important de souligner l'amalgame voulu à dessein, entre le Gouvernement issu d'un processus démocratique et les rebelles, pour légitimer ces derniers, avec un texte intitulé "Embargo sur les armes en République Centrafricaine" justifié par certains Etats membres du Conseil comme devant être un frein à leur approvisionnement en armes lourdes.

Un dispositif, mêlant légitimité et illégalité, et surtout improductif sur les groupes armés qui n'ont eu cesse de s'équiper outrageusement et dont les leaders bien qu'inscrits sur la liste des personnes sous sanctions, bénéficient des largesses de l'organe garant de la paix, à savoir le Conseil de Sécurité prônant un dialogue entre les agressés et les agresseurs au détriment d'une lutte contre l'impunité.

Il est indéniable que la voix de la République Centrafricaine porte peu ou est rendue inaudible du fait des enjeux géopolitiques.

 2

Toutefois, la responsabilité d'un Etat souverain est comme l'a si bien dit **Souleymane BOEL**, je cite "Si le seul siège que l'on vous offre pour vous asseoir dans la vie est un banc d'accusé, alors restez debout". Par conséquent, la République Centrafricaine se doit de rester debout face à l'injustice qu'on lui impose afin de revendiquer ses droits les plus fondamentaux, et ne pas laisser pervertir son histoire.

En effet, faille-t-il rappeler aux membres du Conseil de Sécurité que vous êtes, que l'arrivée des instructeurs russes en terre centrafricaine émane d'une décision prise au sein même de l'enceinte du Conseil de Sécurité. L'agressé doit-il être condamné pour avoir accepté, face à l'urgence, l'aide des seuls partenaires ayant été sensibles à son cri de détresse, je parle ici de la Fédération de Russie et de la République du Rwanda, et cela de manière souveraine, officielle et transparente.

Madame la Présidente du Conseil de Sécurité,

Renouveler l'embargo sur les armes en République Centrafricaine reviendrait à vouloir garder le Gouvernement mains et pieds liés, à la merci de ses oppresseurs, cela afin de le conserver sous tutelle en totale violation de la Charte des Nations Unies et du respect de sa souveraineté.

La République Centrafricaine exhorte le Conseil de Sécurité à faire montre de la reconnaissance des efforts visibles et reconnus par tous et ainsi encourager la volonté manifestée du Gouvernement à poursuivre sans relâche ses efforts dans sa quête de retour à la paix définitive et à la reconstruction.

C'est d'ailleurs fort du travail accompli dans le cadre, notamment de la Réforme du Secteur de la Sécurité, une réforme portée par le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires multilatéraux et bilatéraux, que la République Centrafricaine a pu renaître de ses cendres.

Un bref rappel historique, nous permettrait de comprendre que le Centrafrique revient de loin, et contrairement à la vague d'instrumentalisation médiatique du moment, le rapport du 30 Mai 2017, rapport approfondi de l'ONU, sur la période de 2003 et 2015, faisait déjà l'état de graves violations du droit international relatif aux droits humains et du droit international humanitaire commises par les forces gouvernementales qui se sont succédées, par des groupes armés locaux et étrangers, et par des forces de défense internationales et étrangères qui ne sont pas celles décriées à ce jour.

Il est donc impératif que la légitimité soit donnée aux forces de sécurité centrafricaines afin qu'elles puissent garantir la justice et la paix dans le pays et ainsi redonner fierté à son peuple.

Nous devons également garder en mémoire que c'est fort de cet embargo uniquement sur les forces régulières que ces mêmes groupes armés ont repris le chemin de la rébellion, cela en présence de plus de 12.000 casques bleus onusiens, en créant une nouvelle coalition fin 2020, appelée Coalition des

3

Patriotes pour le Changement (**CPC**), pour agresser et déstabiliser à nouveau la population et les institutions de la république, tout en mettant en évidence les limites de la mission d'opérations de maintien de la paix.

Une mission dont les accusations récurrentes de violations, abus sexuels et d'inaction, à l'exemple de l'évènement du 10 Juillet 2023 où le retrait du contingent pakistanais de la MINUSCA déployé dans le nord-ouest du pays à quelques kilomètres de Batangafo, a permis l'attaque ou le dépouillement du prestataire ECOLOG, par les rebelles emportant biens, véhicules et argent, devraient aussi retenir l'attention des membres du Conseil de Sécurité et nous convaincre qu'il est impératif que la légitimité soit donnée aux forces de sécurité centrafricaines afin qu'elles puissent garantir la justice et la paix dans le pays et ainsi redonner fierté à son peuple.

Madame la Présidente du Conseil de Sécurité,

Fort de ce qui précède, j'en appelle au respect de la Charte des Nations Unies et à l'application homogène sans discrimination des pays faisant l'objet d'agression.

Par conséquent, j'appelle les Etats membres du Conseil à faire valoir les droits fondamentaux de la République Centrafricaine et du Peuple centrafricain en soutenant la demande de levée totale de l'embargo sur les armes en République Centrafricaine.

Le Gouvernement centrafricain, tout en précisant que le texte initié et en cours de revue ne reflète pas sa position et en incohérence avec le contexte centrafricain ainsi que ses défis.

C'est pourquoi, il appelle le Conseil de Sécurité à rompre avec les sanctions arbitraire pour se concentrer sur des propositions pouvant s'attaquer à la réelle entrave au trafic d'armes, notamment la source d'approvisionnement des armes par les rebelles et de ce fait répondre aux priorités de la République centrafricaine tels que les défis sécuritaires : la réduction des capacités meurtrières des groupes armés, la sécurisation des frontières par la mise en œuvre de la politique de gestion des frontières et ainsi une réduction des défis transfrontaliers, la poursuite du Processus Politique mutualisé de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation et la Feuille de Route de Luanda aux fins d'un retour définitif à la paix, le soutien au programme de DDRR, la restauration de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire par un appui affirmé à la Réforme du Secteur de la Sécurité qui est une réforme portée par le Gouvernement centrafricain, sans oublier les acquis encourageants sur les objectifs de référence que le Gouvernement c'est pleinement approprié.

Une décision du Conseil de Sécurité allant dans le sens de permettre aux forces gouvernementales de répondre à leur devoir régalien de protection de la population et de l'intégrité du territoire contribuerait indéniablement à asseoir les conditions propices pour une stabilisation de la République Centrafricaine et donc sa souveraineté.

Je terminerai mes propos en nous invitons à nous accorder une confiance mutuelle afin que celle-ci ne soit pas remise en cause après tant d'efforts menés et une coordination adéquate entre Gouvernement centrafricain et la MINUSCA dans la perspective de résultats plus concluants.

Dans l'espoir que cet appel à la conscience collective face à une iniquité qui n'a que trop duré soit entendu, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente du Conseil de Sécurité, l'expression de ma haute considération.



Sylvie BAIPO TEMON
Ministère des Affaires Étrangères de la
République Centrafricaine

MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS
FRANCOPHONIE AND CENTRAL
AFRICANS ABROAD



CENTRAL AFRICAN REPUBLIC
Unity – Dignity – Work

THE MINISTER

Bangui, on 18 JUL. 2023

Madam the President of the Security Council,

With this letter, I would like once again to share with you the position of the Government of the Central African Republic regarding the arbitrary sanction that continues to be imposed on my country, the Central African Republic.

First of all, the Government of the Central African Republic would like to reaffirm its request for the total lifting of the arms embargo. We reaffirm that this embargo is an obstacle to the efforts being made by the Government with the support of its multilateral and bilateral partners.

This embargo is an iniquitous sanction on government forces and with no effect on the cause of the Central African crisis, which are the armed groups. A sanction that leaves the people at the mercy of its executioners. A draft Resolution which is currently under discussion, constitutes a real affront to the people of the Central African Republic.

We therefore call on the member countries of the Security Council, concerned with respect for the dignity of every human being and lovers of peace and fairness, to support the position of the Central African Republic and request a review of the text proposed by the penman.

First of all, as we have repeatedly deplored, the text was not the subject of consultation with the Central African side.

YEMr: Ambassadeur Barbara WOODWARD

Ambassador, Representant of United Kingdom
to the United Nations
President of Security Council of the month of July
- NEW YORK -

1

As a result, the text represents a real step backwards for the Central African Republic, and is totally inconsistent with the report, which describes significant progress achieved by the government with the support of MINUSCA and bilateral partners.

Progress has been made in the areas of Disarmament, Demobilization, Reintegration and Repatriation (**DDRR**), the Political Process for Peace, the fight against human rights violations, with a noticeable drop noted in the report, not forgetting other Benchmarks such as the storage and marking of weapons as part of the management of illicit arms trafficking led by the National Commission for the Fight against Small Arms and Light Weapons.

All these efforts, presented last June, seem suddenly to have been forgotten, same as the challenges of the Central African Security Forces. In particular, the cross-border challenges aggravated by the situation in Sudan, adding further complexity to an existing insecurity exploited by armed groups on the borders with the Republic of Chad and the Republic of Southern Sudan.

Madam President of the Security Council,

In a sub-regional context under tension, maintaining an embargo on the Central African Republic's regular forces through a notification regime is a real aberration, as it constitutes a real handicap to the Security Sector Reform and a continuation of the humiliation inflicted on the Central African people by an army diminished in its capacity to respond to its regalian mission of protecting the population and the integrity of the territory.

As I already stated on June 20th, none of your countries can accept suffering the same fate as the Central African Republic. A country that has been attacked but marginalized in favor of its executioners, for strategic reasons.

It is also important to underline the deliberate conflation of the democratically elected government and the rebels, in order to legitimize the latter, with a text entitled "Arms embargo on the Central African Republic", justified by certain member states of the Council as intended to curb their supply of heavy weapons.

This system, which combines legitimacy and illegality, and above all unproductive when it comes to armed groups, who have continued to equip themselves outrageously, and whose leaders, despite being on the list of people under sanctions, benefit from the favour of the organization meant to ensure peace, namely the Security Council, which advocates dialogue between



the aggrieved and the aggressors, to the detriment of the fight against impunity.

It is undeniable that the voice of the Central African Republic is not heard, or is rendered inaudible by the geopolitical stakes involved.

However, the responsibility of a sovereign State is, as **Souleymane BOEL** stated: "If the only seat you are offered to sit in life is the dock, then stand up". Consequently, the Central African Republic has a duty to stand up to the injustice imposed upon it, to claim its most fundamental rights, and not to allow its history to be perverted.

Indeed, do I need to remind the members of the Security Council, that the arrival of Russian instructors on Central African soil is the result of a decision taken within the Security Council itself.

Should the aggrieved country be condemned for having accepted, in time of an emergency, the support of the only partners who answered to its cry of distress - I'm here referring to the Russian Federation and the Republic of Rwanda - and this, in a sovereign, official and transparent manner.

Madam President of the Security Council,

Renewing the arms embargo on the Central African Republic would be seen as a will to keep the Government tied hand and foot, at the mercy of its oppressors, in order to keep it under trusteeship, in total violation of the United Nations Charter and respect for its sovereignty.

The Central African Republic urges the Security Council to recognize the efforts that are visible and recognized by all, and to encourage the Government's determination to pursue its efforts relentlessly in its quest for a return to definitive peace and reconstruction.

In fact, it is based on the work accomplished by the Security Sector Reform within its framework, a reform carried out by the Government with the support of its multilateral and bilateral partners, that the Central African Republic has been able to rise from its ashes.

A brief historical reminder would help us to understand that the Central African Republic has come a long way, and contrary to the media hype of the moment, the May 30th, 2017 report, an in-depth UN report covering the period from 2003 to 2015, already highlighted serious violations of international human rights law and international humanitarian law



3

committed by successive government forces, by local and foreign armed groups, and by international and foreign defense forces that are not the ones decried today.

It is therefore imperative that legitimacy be given to the Central African security forces, so that they can guarantee justice and peace in the country, and thus restore the pride of its people.

We must also bear in mind that it was on the strength of this embargo on regular forces alone that these same armed groups went back on the rebel path, in the presence of over 12,000 UN peacekeepers, creating a new coalition at the end of 2020, called the Coalition des Patriotes pour le Changement (**CPC**), to once again attack and destabilize the population and the institutions of the republic, while highlighting the limits of the peacekeeping mission.

A mission whose recurrent accusations of violations, sexual abuse and inaction, such as the event of July 10, 2023 when the withdrawal of the Pakistani contingent of MINUSCA deployed in the north-west of the country a few kilometers from Batangafo, allowed the attack or the stripping of the service provider ECOLOG, by the rebels taking away goods, vehicles and money, should also draw the attention of the members of the Security Council and convince us that it is imperative that legitimacy be given to the Central African security forces so that they can guarantee justice and peace in the country and thus restore pride to its people.

Madam President of the Security Council,

On the basis of the foregoing, I call for the respect of the United Nations Charter and its homogeneous application without discrimination against countries subject to aggression.

I therefore call on the Member States of the Council to uphold the fundamental rights of the Central African Republic and its people by supporting the request for the total lifting of the arms embargo on the Central African Republic.

The Central African Government, while specifying that the text initiated and under review does not reflect its position and is inconsistent with the Central African context and its challenges.

It therefore calls on the Security Council to break with the arbitrary sanctions and focus on proposals that can tackle the real obstacle to arms trafficking, in

4

particular the source of arms supplies for the rebels, and thus respond to the priorities of the Central African Republic, such as security challenges like reducing the killing capacity of armed groups, securing borders by implementing a border management policy and thus reducing cross-border challenges, the continuation of the shared political process of the Political Agreement for Peace and Reconciliation and the Luanda Roadmap for a definitive return to peace, support for the DDRR framework, the restoration of state authority throughout the country through strong support for the reform of the security sector, a reform carried out by the Central African government, not forgetting the encouraging progress made on the benchmarks that the government has fully adopted.

A decision by the Security Council to allow the government forces to fulfill their regalian duty of protecting the population and the integrity of the territory would undeniably help to establish the conditions for stabilising the Central African Republic and thus its sovereignty.

I would like to conclude by inviting us to place our trust in each other, so that this trust is not questioned after so many efforts, and to ensure proper coordination between the Central African Government and MINUSCA, with a view to achieving more conclusive results.

In the hope that this appeal to the collective conscience in a situation of inequity that has gone on too far and long, can be heard, please accept, Madam President of the Security Council, the expression of my highest consideration.

